

# Émigration

Par Charbel Nahas, économiste. [www.charbelnahas.org](http://www.charbelnahas.org)

## Définition

Les phénomènes migratoires sont aussi vieux que le monde. Les hommes se déplacent depuis toujours en fonction des ressources disponibles : les évolutions démographiques se sont longtemps ajustées aux phénomènes climatiques, sanitaires et technologiques et les théories sur l'existence de races biologiques ont fait long feu.

Le renforcement des États s'est

accompagné d'un contrôle de plus en plus serré sur les populations dont les effectifs soutiennent la production et alimentent les armées. La formalisation des frontières étatiques permet désormais de différencier les flux migratoires internes et ceux qui supposent des franchissements de frontières. Les départs sont alors qualifiés d'émigration, alors que

les entrées correspondent à de l'immigration.

On estime que plus de 180 millions de personnes (3 % de la population mondiale) vivent en dehors de leur pays de naissance. Cette proportion est appelée à augmenter du fait de plusieurs facteurs : les différences considérables de revenu par tête combinées au degré d'avancement très différent du processus

de transition démographique entre les pays. Les pays riches voient leur richesse par tête s'accroître alors que leur population vieillit et diminue, tandis que la population des pays pauvres et en particulier leur population en âge actif augmente encore de manière soutenue. À cela s'ajoute l'insécurité persistante dans plusieurs régions du monde.

## Comprendre la variable

De manière globale et théorique, les migrations en général et les migrations internationales en particulier devraient être collectivement bénéfiques en termes économiques, car elles permettent aux gens de se diriger vers là où ils seront plus productifs, accroissant ainsi la production de l'économie mondiale.

La qualité de la répartition de ces bénéfices entre les pays et les différentes catégories de population au sein de chaque pays est en revanche moins évidente. Il suffit de voir les récriminations des travailleurs non qualifiés ou peu qualifiés vivant dans les pays riches contre les "immigrés", alors que les "patrons" de ces mêmes pays sont très heureux de les faire travailler à des conditions avantageuses pour eux.

Les déplacements de population

posent problème dès lors que l'on réfléchit dans un cadre national. Or, c'est bien le cadre national qui s'impose à l'étude économique, car c'est à ce niveau que se décident les politiques économiques (monnaie, fiscalité et dépenses publiques, cadre légal des affaires, etc.).

La plupart des théories économiques sont fondées sur le fait que les économies nationales échangent des biens et des services, alors que les ressources sont relativement stables. Elles le sont globalement dans les pays développés, en dépit de la mondialisation qui a favorisé les mouvements de capitaux et de personnes. Elles le sont beaucoup moins dans les pays en voie de développement, où le phénomène de l'émigration est parfois massif. Le départ ne résulte alors plus seulement d'un choix

volontaire individuel motivé, il est le fruit du choix collectif d'un groupe d'individus, souvent une famille, qui avance l'argent nécessaire pour payer les coûts de la migration (visa, passeport, transports, installation...). Dans certains cas, l'investissement est même très réfléchi, puisqu'il commence par l'école et l'université, afin d'assurer un avenir au futur émigrant.

L'idée de base des théories du commerce international est que le commerce international est un "substitut" à la mobilité des facteurs ; de façon corollaire, les entraves au commerce augmentent les flux migratoires, et réciproquement. Si l'on considère que les pays du Sud sont abondamment dotés en facteur travail, la théorie veut donc qu'ils exportent des marchandises dont la production nécessite du travail intensif et qu'ils importent

des marchandises à base intensive de capital. Une augmentation des entraves à la "liberté du commerce" dans les pays du Sud provoque une hausse des prix des biens substituables aux produits d'importation, une meilleure rémunération du capital domestique et une diminution de la rémunération du travail, d'où un surplus d'émigration. Parallèlement, une augmentation des entraves à la "liberté du commerce" dans les pays du Nord réduit le prix des produits d'exportation du Sud, ce qui fait baisser la rémunération du travail, d'où encore un surplus d'émigration.

Du point de vue des pays du Sud, s'il y a des avantages à l'émigration d'un certain pourcentage de travailleurs non qualifiés durant les périodes de forte croissance démographique (atténuation des tensions sociales, acquisition de →

know-how chez ceux qui reviennent au pays, transferts des émigrés à leurs familles qui s'en servent pour éduquer les enfants et atténuer la pauvreté, etc.), il en va tout autrement quand l'émigration

touche des jeunes qualifiés dont la formation a été particulièrement coûteuse. Certains pays pauvres perdent ainsi une très grande proportion de leurs diplômés (Jamaïque 85 %, Guyane

85 % et plus de 50 % au Liban dans beaucoup de disciplines scientifiques et techniques). Les pays riches se mettent d'ailleurs à organiser systématiquement leur "immigration"

pour la concentrer sur les jeunes qualifiés des pays pauvres. Dire que l'émigration est compensée par les transferts n'est qu'une vision bien réductrice de ce phénomène complexe.

## La variable au Liban

**L**a variable émigration est tellement sensible au Liban que nous nous attacherons, dans ce numéro, à la mesurer, laissant son analyse au prochain numéro. L'émigration libanaise est très importante, mais, curieusement, aucune statistique fiable ne mesure le phénomène de façon précise et des estimations fantaisistes sont souvent avancées.

### L'APPROCHE PAR LES FLUX

L'appréciation des mouvements migratoires devrait naturellement porter sur l'enregistrement des flux, entrants et sortants, et sur l'analyse des caractéristiques démographiques, sociologiques et économiques des migrants. Aussi étrange que cela paraisse, cet exercice reste impossible au Liban.

### Les statistiques de la Sûreté générale

Les services de la Sûreté générale publient une série mensuelle de chiffres d'entrants et de sortants du territoire, triés par nationalité (ou plutôt par groupe de nationalité : Liban ; pays arabes ; Asie ; Amériques ; Europe ; Afrique ; Australie et indéterminés), dont on dégage le solde net d'émigration ou d'immigration. Depuis 1997, à la suite d'une polémique sur la base statistique publiée jusqu'alors, ces données n'identifient plus les résultats relatifs aux Syriens. Ces derniers refont leur apparition en 2006, dans une rubrique intitulée "catégories spéciales" publiée à côté des autres rubriques du classement !

Selon ces données (cf. cadre 1), entre 1992 et 1997 compris, le mouvement cumulé des migrations de Libanais présente un solde négatif de 590 000 personnes, soit près de 100 000 émigrants nets par an en moyenne, alors que le cumul des migrations d'autres catégories de population est positif et s'élève à 2 525 000, soit près de 500 000 par an en moyenne.

Dès 1998, après exclusion des Syriens des statistiques, le solde net du mouvement des non-Libanais retombe à 10 000 pour devenir légèrement négatif sur les années suivantes, le solde net du mouvement total devenant très proche du solde du mouvement des Libanais (lignes bleue et verte sur le graphique du cadre 1). Il est clair que les mouvements des Syriens étaient mal reportés, sinon la Syrie se serait entièrement dépeuplée au profit du Liban.

Si l'on se concentre sur les Libanais seulement, on voit apparaître un solde migratoire systématiquement négatif et de plus en plus négatif d'ailleurs, passant de près de 50 000 émigrés nets par an en 1992 à près de 200 000 par an entre 1996 et 2005. Ce niveau d'émigration semble tout à fait irréaliste, plus de deux millions de Libanais auraient émigré (en net) entre 1992 et 2005, soit sensiblement plus que la moitié des Libanais résidents !

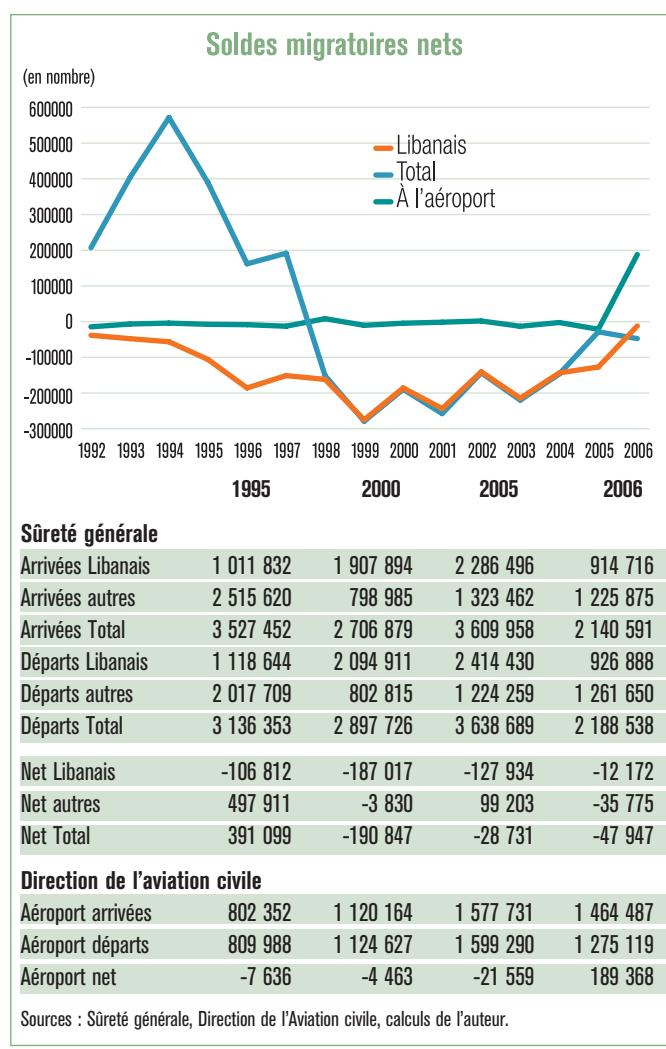
Puis vient l'année 2006 avec un ensemble de surprises : les "catégories spéciales", probablement les Syriens, accusent un solde négatif de 2 000 personnes ; et le solde migratoire

net des Libanais tombe du palier des 200 000 émigrants nets, où il s'inscrivait depuis près de dix ans à 12 000 émigrants nets, sans qu'aucune explication ne soit fournie sur les nouveaux chiffres ni sur les anciens, au cas où il serait apparu qu'ils étaient faussés pour une quelconque raison.

### Les statistiques de l'aéroport

Face à ces interrogations, il est

normal de se tourner vers les autres sources disponibles. Il existe une deuxième série mensuelle concernant l'aéroport de Beyrouth par où passe sans aucun doute l'essentiel des flux nets de migrants libanais (les effectifs des Libanais se rendant en Syrie ou à travers la Syrie vers d'autres pays sont probablement assez proches de ceux qui en proviennent, alors que les mouvements de passagers par mer →



sont clairement marginaux). Le solde des flux des non-Libanais à l'aéroport est, quant à lui, probablement assez faible, car les Syriens n'ont pas de raison particulière d'utiliser massivement et de manière asymétrique l'aéroport de Beyrouth, tandis que les flux nets des non-Libanais et non-Syriens présentent des soldes naturellement faibles. Cette série est compilée par la Direction générale de l'Aviation civile et publiée par l'Administration centrale de la statistique et par la Banque centrale (avec des différences aussi notables qu'inexpliquées d'ailleurs).

### *600 000 Libanais ont émigré entre 1975 et 2000, dont la moitié pendant la guerre*

Le solde cumulé des mouvements de passagers à l'aéroport entre 1992 et 2005 compris est négatif. Il atteint 100 000 personnes (alors que plus de 2 000 000 de Libanais auraient émigré en net d'après la série de la Sûreté générale), soit 7 000 émigrants nets par an en moyenne. Cet écart est systématique et spectaculaire. Les résultats de 2006 accroissent la perplexité : le résultat de la guerre de 2006, de la fermeture de l'aéroport et de la sortie du territoire libanais par terre à travers la Syrie et des évacuations par mer auxquelles ont procédé plusieurs pays étrangers pour leurs ressortissants serait une immigration nette de 180 000 personnes. Curieusement, les statistiques de la Sûreté générale semblent ne pas avoir pris en compte ces "évacuations" ; la grande majorité de ces "étrangers évacués" ne seraient que des Libanais porteurs de double nationalité.

Un autre résultat remarquable en

2006 est la baisse phénoménale des flux bruts de Libanais (aussi bien des sorties que des entrées) ; deux explications sont possibles : la fermeture des frontières durant près de deux mois à cause de la guerre, mais surtout la réduction dramatique des mouvements de personnes entre le Liban et la Syrie après la détérioration des relations entre les deux pays.

Un dernier point mérite explication : le solde positif exceptionnel des non-Libanais entrés en 2005. Il représente près de 100 000 personnes, essentiellement des ressortissants des pays arabes, comparé à un solde annuel moyen, positif ou négatif, de quelques milliers !

En laissant de côté les aberrations des années 2005 et 2006, il reste que la comptabilisation des flux à l'aéroport de Beyrouth donne l'impression qu'aucun Libanais n'émigre, alors que la comptabilisation des flux sur l'ensemble des frontières suggère une émigration de 150 000 à 200 000 personnes par an, un chiffre trop gros pour être vrai. Le raisonnement sur la base des flux aboutit donc à une impasse, étant donné l'imprécision des statistiques libanaises.

On peut rechercher les flux non plus dans les sources libanaises, mais dans le reste du monde. Des travaux de compilation (<sup>1</sup>) ont été menés auprès des services d'immigration des principaux pays d'émigration permanente des Libanais (États-Unis, Canada, Australie, France, Royaume-Uni, Allemagne) sur les permis d'immigration et les titres de séjour accordés aux Libanais. Ils aboutissent à un flux brut d'émigration vers ces pays de l'ordre de 20 000 par an en moyenne avec un pic en 1991, puis une décroissance régulière jusqu'en 2000. Ces résultats souffrent cependant de plusieurs failles : ils considèrent que l'émigration vers les pays arabes et l'Afrique est temporaire, ils n'incorporent pas les cas de Libanais apparaissant pour une

raison ou pour une autre sous d'autres rubriques dans les pays d'accueil (double nationalité, transit par un pays tiers, etc.).

### **L'APPROCHE PAR LES STOCKS**

Faute de pouvoir raisonner en flux, il devient nécessaire de travailler sur la comparaison des stocks.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler, au préalable, qu'en matière de migration, la comparaison des flux et des stocks n'est pas arithmétique et qu'il faut distinguer les évolutions démographiques des émigrés du phénomène migratoire en soi : leur mariage (avec des émigrés ou d'autres), les naissances et les décès qui les affectent font partie de la vie des sociétés où ils s'installent ; il n'y a pas de phénomène de "colonie" en la matière et les liens avec la patrie d'origine tendent à s'étioler progressivement. Il ne s'agit donc pas ici de calculer les effectifs hypothétiques des descendants des émigrés libanais, mais de cerner le phénomène de l'émigration des Libanais.

Là encore, on doit distinguer deux démarches pour dégager le flux migratoire : la recherche du stock des émigrés durant une période donnée et l'analyse comparative des stocks de résidents entre deux dates données.

La première démarche a été suivie par Mme Chohig Kasparian dans l'étude "L'entrée des jeunes Libanais dans la vie active et l'émigration", publiée par l'USJ en 2003. Elle a consisté à interroger les ménages résidents à propos de leurs membres ou de leurs parents ayant émigré entre 1975 et 2000. La méthode ne permet évidemment pas de comptabiliser les émigrés qui n'ont plus aucune famille résidente restée au Liban. L'étude conduit, sous cette réserve, à évaluer à 600 000 personnes le stock d'émigrés, dont la moitié est partie

durant les 15 ans de guerre. Le flux d'après-guerre est donc, en moyenne, plus important que pendant la guerre et semble s'être accéléré après 1996. On serait donc en présence d'une émigration moyenne de l'ordre de 30 000 personnes par an au moins.

Par chance, nous disposons, en plus de l'étude de Mme Kasparian, de deux enquêtes par sondage réalisées par l'Administration centrale de la statistique, l'une en 1997 et l'autre en 2004. Chacune présente une répartition des résidents par âge et par sexe (pyramide des âges). Les Libanais sont traités de manière séparée en 2004 et on peut, sur la base d'informations d'une fiabilité acceptable, opérer la même distinction pour l'enquête de 1997 et les données de l'étude de l'USJ, réalisée en 2001. On aboutit ainsi à trois pyramides des âges des Libanais résidents à près de sept ans d'intervalle. Nous traiterons principalement les deux pyramides de 1997 et de 2004, sachant que l'extension de la comparaison à l'étude USJ, réalisée à mi-parcours, ne fait que confirmer les résultats.

### *Le Liban a perdu annuellement 42 000 à 60 000 personnes entre 1997 et 2004*

Il faut noter que la répartition par tranches d'âge de cinq ans fournit des résultats avec des marges d'erreur acceptables pour les âges compris entre 10 et 65 ans. Ils sont meilleurs en tout cas que ceux qui s'appliqueraient à la pyramide des âges des émigrés dont les effectifs sont beaucoup plus réduits.

L'idée est simple : que peut-il arriver à une cohorte (ensemble des personnes nées durant la →

## économielexique

### Plus de la moitié des Libanais résidents âgés de 15 ans auront émigré avant la fin de leur vie active

même période) de Libanais résidents durant cet intervalle de sept ans ? Les possibilités sont limitées : si l'on exclut les moins de 10 ans à la date finale, l'effectif de la cohorte peut baisser, soit du fait des décès, soit du fait de l'émigration, il peut augmenter, soit du fait du retour d'émigrés, soit du fait de naturalisation.

Les décès peuvent être estimés à partir des tables de mortalité que les démographes et les assureurs appliquent à la population libanaise, les risques d'erreur sont très limités pour les cohortes jeunes qui nous intéressent surtout.

Les naturalisations ont été négligées, sachant que la vague de naturalisation avait déjà pris fin en 1997 et que l'omission des éventuelles naturalisations ultérieures (ne serait-ce que du fait des mariages avec des étrangères) ne ferait que réduire notre estimation des flux d'émigration par rapport à la réalité.

Restent donc les entrées et les sorties dont on pourra calculer le solde. Le principal risque d'erreur proviendrait d'un biais dans la base de l'un des deux sondages. Ce risque existe. Nous avons, par précaution, calculé une variante selon laquelle l'effectif global des Libanais résidents en 1997 aurait été sur-estimé de 5 %.

Les résultats sont donnés dans un tableau (cf. cadre 3) qui montre, en 2004, quelle proportion de son effectif d'il y a sept ans chaque cohorte se retrouve avoir perdu, en net, du fait de l'émigration (avec et sans la correction de 5 % sur la base du sondage de 1997).

Les 25-29 ans auraient perdu

entre 26 et 31 % de leur effectif, la proportion pour les jeunes hommes seuls se situant entre 37 et 32 %.

En admettant la correction de 5 %, on peut visualiser les résultats sur un graphe (cf. cadre 3).

Il s'agit clairement d'une émigration massive, qui concerne les jeunes au début de leur entrée dans la vie active.

En termes globaux, durant cette période, le Liban aurait perdu annuellement entre 42 000 et 60 000 personnes (suivant que l'on opère la correction ou non) de sa population en âge actif. Dans le meilleur des cas, ce chiffre dépasse l'augmentation globale de la population en âge actif.

Sans correction et en prenant donc les chiffres officiels tels quels, les sept ans écoulés entre 1997 et 2004 auraient conduit aux effets suivants (cf. cadre 2) : une augmentation des Libanais résidents de 8 % (10 % chez les femmes et 7 % chez les hommes), une baisse de l'effectif des âges actifs de 2 % (0 % chez les femmes et -5 % chez les hommes).

Chaque tranche d'âge étant affectée par ce phénomène, une même cohorte se trouve donc exposée, durant sa vie, à une probabilité cumulative d'émigrer. Si les conditions qui ont prévalu entre 1997 et 2004 se maintenaient telles quelles, la part de l'effectif d'une cohorte de Libanais résidents qui serait encore au Liban diminuerait régulièrement conformément au tableau et au graphe ci-dessous

(cf. cadre 4). Plus de la moitié des Libanais résidents âgés de 15 ans auront émigré avant la fin de leur vie active (60 % pour les garçons) et le tiers aura émigré avant l'âge de 32 ans. □

(1) Dont un rapport établi par "Information International".

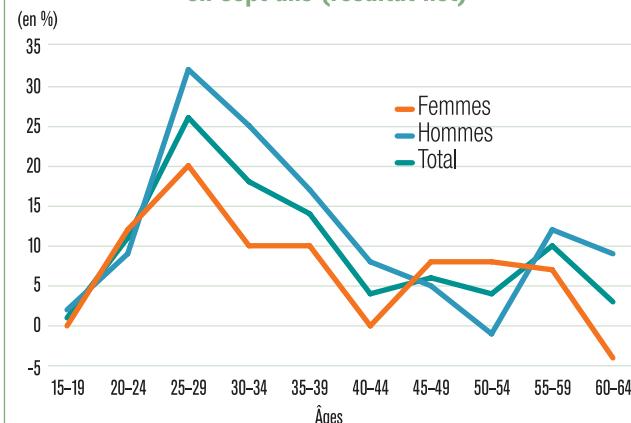
#### Cadre 2

#### Évolution de la population entre 1997 et 2004

|             | Femmes | Hommes | Total |
|-------------|--------|--------|-------|
| Total       | +10%   | +7%    | +8%   |
| Âges actifs | 0%     | -5%    | -2%   |

#### Cadre 3

#### Part de l'effectif de chaque tranche d'âge perdu en sept ans (résultat net)

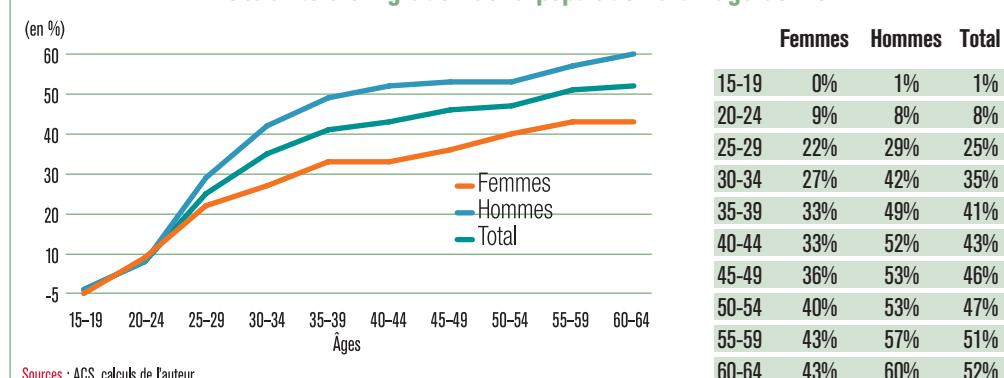


|       | Sans correction |        |       | Avec correction de 5% |        |       |
|-------|-----------------|--------|-------|-----------------------|--------|-------|
|       | Femmes          | Hommes | Total | Femmes                | Hommes | Total |
| 15-19 | 5%              | 7%     | 6%    | 0%                    | 2%     | 1%    |
| 20-24 | 17%             | 14%    | 16%   | 12%                   | 9%     | 11%   |
| 25-29 | 25%             | 37%    | 31%   | 20%                   | 32%    | 26%   |
| 30-34 | 15%             | 30%    | 23%   | 10%                   | 25%    | 18%   |
| 35-39 | 15%             | 22%    | 19%   | 10%                   | 17%    | 14%   |
| 40-44 | 5%              | 13%    | 9%    | 0%                    | 8%     | 4%    |
| 45-49 | 13%             | 10%    | 11%   | 8%                    | 5%     | 6%    |
| 50-54 | 13%             | 4%     | 9%    | 8%                    | -1%    | 4%    |
| 55-59 | 12%             | 17%    | 15%   | 7%                    | 12%    | 10%   |
| 60-64 | 1%              | 14%    | 8%    | -4%                   | 9%     | 3%    |

Sources : ACS et calculs de l'auteur.

#### Cadre 4

#### Probabilité d'émigration de la population à un âge donné



Sources : ACS, calculs de l'auteur.